

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Michel PARVY), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Christine RIFFAUD.

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Dominique MARQUET a été élu secrétaire de séance.

2017-056 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Bernard DUMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Jean-Pierre NEXON présente le résumé suivant du compte administratif 2016 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	262 402,68	262 825,78	5 806,99	7 520,92	268 209,67	270 346,70
Résultats de clôture	--	423,10	--	1 713,93	--	2 137,03
Résultats reportés	--	--	137,03	--	137,03	--
Totaux cumulés	--	423,10	--	1 576,90	--	2 000,00
Restes à réaliser	--	--	2 000,00	--	2 000,00	--
Résultats définitifs	--	423,10	423,10	--	423,10	423,10

En l'absence de Monsieur le Président, Alain DARBON.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve le compte administratif 2016 du budget de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 7 avril 2017

Le Président,
Alain DARBON

The image shows a blue circular official stamp. The outer ring of the stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT" at the top and "HAUTE-VIENNE" at the bottom. In the center of the stamp, the text "SAINT LÉONARD DE NOBLAT" is visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to be "Alain DARBON".

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : 2017-056 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170406-2017-056-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

